

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC BAR LE DUC ZAC DES GRANDES TERRES 1 RUE DES BRIELLES 55000 BAR LE DUC

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mr Mihoubi Mohammed, gérant de la société SARL 3S, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 79 RUE ERNEST BRADFER 55000 BAR LE DUC, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mr Mihoubi Mohammed
Nombre de parts	70
Montant versé	700 €
2e associé	MMe Loga Cecilia
Nombre de parts	30
Montant versé	300 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

"lu et approuvé"

